

Appel à prestations

Prestation relative à une mission de RÉFÉRENT IMPACT ET TRANSFERT au sein des PTOM du Pacifique

dans le cadre du projet RITA'ACTIOM

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL À PRESTATIONS

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire chargé d'assurer une mission de **réfèrent "Impact et Transfert"** à l'échelle des territoires français du Pacifique, incluant la coordination, le suivi-évaluation des projets (impact), l'animation du transfert, et la capitalisation.

Cf. annexe : fiche projet RITA ACTIOM

ARTICLE 2 : PROCÉDURE DE L'APPEL A PRESTATIONS

2.1 La procédure est un appel à prestations public.

2.2 Chaque offre sera jugée selon la pondération suivante :

• Les compétences techniques : 60 points ;

Pour chaque critère, une note entre 1 (pour le moins bon) et 5 (pour le meilleur) est attribuée.

La note pondérée est calculée selon la formule : Pondération x note obtenue/5.

L'offre retenue est celle dont la somme des notes pondérées est la plus élevée, et ce pour les points suivants :

- **Qualité de la méthodologie proposée** : 15 points
- **Pertinence des livrables proposés** : 15 points
- **Expérience du prestataire** : expertise dans l'animation de réseaux techniques agricoles notamment dans le pacifique, et références sur des projets similaires : 20 points
- **Planning** : correspondance aux attentes de la FED-CAPP : 10 points

• Le coût des prestations : 40 points

La formule de notation est : prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre considérée * nombre de points

ARTICLE 3 : OFFRE DE BASE

Les prestataires sont tenus de remettre une offre de base conforme aux prescriptions demandées.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATIONS À PRODUIRE

Chaque candidat est tenu de remettre dans son offre les justifications touchant ses qualités et ses capacités.

Le candidat pourra être, soit une personne physique exerçant en son nom propre, soit une société, soit un consortium (formé de personnes physiques ou morales).

ARTICLE 5 : PRÉSENTATION ET CONSISTANCE DE L'OFFRE

5.1. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire doit fournir les pièces ci-dessous en un seul exemplaire.

1. Note de cadrage
2. Planning et plan de travail
3. Cadre indicateurs & méthode
4. Packs "actions de transfert"
5. Rapport intermédiaire
6. Rapport final

7. La décomposition du prix comme suit : honoraires + frais de déplacements/logistique personnels ; frais d'organisation des rassemblements / ateliers. Le candidat indiquera clairement : hypothèses de déplacements, nombre d'ateliers, volume d'enquêtes, outils mobilisés.

A titre indicatif, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette prestation est estimée à 5.000.000 F CFP TTC. Cette indication ne constitue pas un engagement de dépense de la FED-CAPP ; les offres seront analysées au regard de leur contenu technique, de leur cohérence financière et des critères de sélection prévus au présent règlement de consultation.

5.2 Conditions de remises des offres

Les offres doivent être remises au plus tard le vendredi 22 mai à 12h00. Elles doivent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

consultation@cap-nc.nc

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée, complétée ou encore modifiée.

5.3 Vérification des offres – Pièces justificatives complémentaires

La FED-CAPP se réserve le droit de demander aux soumissionnaires lors du jugement des offres de fournir :

- a. Toutes les justifications permettant de vérifier les pièces ci-dessus énumérées ;
- b. Des sous détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires ;
- c. De rencontrer les candidats au cours d'entretiens individuels.

La FED-CAPP se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente procédure.

5.4 Modification du dossier – questions

Les candidats devront adresser leurs questions au service de consultation publique à l'adresse : consultation@cap-nc.nc

Les questions devront être posées au plus tard le lundi 18 mai 2026 avant midi. Passé ce délai, les questions ne seront plus prises en compte.

A Nouméa, le 7 mai 2026

Pour le CODIR



CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges définit précisément les besoins de l'acheteur et intègre des éléments administratifs qui préfigureront le futur contrat. La FED-CAPP se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

1. Identification du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la Fédération des Chambres d'Agriculture et de la Pêche du Pacifique- FED-CAPP

2. Organisation et missions du référent / prestataire « Impact et Transfert »

Contrat de prestation de services.

Zone : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna.

Le prestataire devra être basé dans un des trois territoires et devra organiser les échanges entre territoires et se rendre dans les deux autres territoires a priori a minima 2 fois / territoire durant la période contractualisée en intégrant ses frais de missions dans la prestation.

Durée d'exécution : 7 mois (juin – décembre)

Démarrage dès notification de l'acceptation de l'offre.

Le prestataire interviendra dans le cadre du réseau RITA, animé au niveau national, et en lien étroit avec les acteurs territoriaux. Il contribuera à la dynamique inter-oultre-mer visant le partage de bonnes pratiques, la montée en compétence des acteurs et la coordination des actions de transfert.

À ce titre, il devra :

- assurer le relais entre les PTOM et l'animation nationale RITA ;
- participer activement à la vie du réseau (réunions inter-territoires, séquences thématiques, événements nationaux) ;
- organiser et déployer des actions de transfert d'innovations sur les territoires du Pacifique ;
- Créer du lien avec les réseaux œuvrant sur les mêmes thématiques que les RITA (DEPHY, GO-PEI, PAT, PARSADA...).
- représenter les PTOM au sein du réseau et valoriser les travaux de recherche-développement-transfert ;
- contribuer à l'animation de la FEDCAPP et à la coordination avec ses membres.

En phase de démarrage, les premières actions attendues porteront sur :

- l'appropriation et la mise en œuvre des méthodes d'évaluation de l'impact (suivi d'indicateurs, enquêtes terrain) ;
- le recensement et la capitalisation des projets et livrables existants dans le Pacifique ;



- la proposition et l'organisation d'actions de mutualisation et transfert entre agriculteurs des trois territoires, en particulier lors du RDV Tech&Bio d'août 2026 ;
- la participation aux temps forts du réseau RITA.

3. Périmètre détaillé des prestations

Le prestataire assurera, a minima, les activités suivantes :

A. Cadrage et pilotage

- Organisation du kick-off et formalisation de la gouvernance (COPIL/COTECH).
- Production d'un plan de travail (planning, charges, déplacements, risques).
- Reporting mensuel.

B. Mesure d'impact et suivi

- Définition d'un cadre de suivi
- Conception et déploiement d'outils de collecte de données
- Consolidation des données et production d'un tableau de bord.

C. Actions de transfert et animation

- Conception et animation d'actions de transfert (ateliers, formations, visites).
- Coordination avec les acteurs territoriaux et inter-territoires.
- Production des supports et évaluation des actions

D. Capitalisation et diffusion

- Structuration et remise des livrables

4. Organisation du travail

Un contrat est signé entre la FED-CAPP et le Prestataire.

Le Prestataire s'acquiesce des tâches suivantes :

- Travailler en concertation avec le codir de la FED-CAPP ;
 - Mobiliser des ressources humaines aux compétences et à l'expérience adéquate pour assurer la mise en œuvre des prestations ci-dessus ;
 - Soumettre à validation un calendrier prévisionnel des actions à mener ;
 - Transmettre les livrables suivants :
1. Un document de cadrage de la mission, dans les 15 jours suivant la notification du marché ;
 2. Un rapport intermédiaire d'avancement, au plus tard le 30 septembre 2026 ;
 3. Des fiches synthétiques d'actions de transfert ou de capitalisation, produites au fil de l'eau selon les actions menées ;
 4. Les supports d'animation et de diffusion produits dans le cadre de la mission, au fil de l'eau ou en annexe des rapports ;
 5. Un bilan financier de la mission, intégrant notamment les honoraires, frais de déplacement, frais logistiques et dépenses liées à l'organisation des actions ;
 6. Un rapport final de mission, au plus tard le 31 décembre 2026.



La prestation démarrera à la signature du contrat et devra prendre fin au plus tard le 31/12/2026.

5. Obligations du titulaire

Le titulaire du contrat devra veiller au respect strict du secret professionnel.

6. Désignation des personnes responsables du suivi

Le service référent pour les questions techniques le CODIR : consultation@cap-nc.nc ».

7. Consistance de la prestation

Le prestataire est engagé pour une prestation de services telle que figurant au point « 3/ Objet de la consultation ».

8. Rémunération du titulaire

Le prestataire sera rémunéré d'une proposition financière. Cette proposition fera clairement apparaître les budgets de chaque partenaire de manière séparée, pour une réponse apportée sous la forme d'un consortium.

9. Modalités de règlement

Une facture mensuelle sera adressée à la FED-CAPP. Le délai de règlement est fixé à 30 jours date de réception de la facture.

10. Règlement des litiges

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à trouver une solution amiable à leur différend. En cas de désaccord persistant, les litiges non résolus seront déférés devant la juridiction compétente de Wallis et Futuna.